

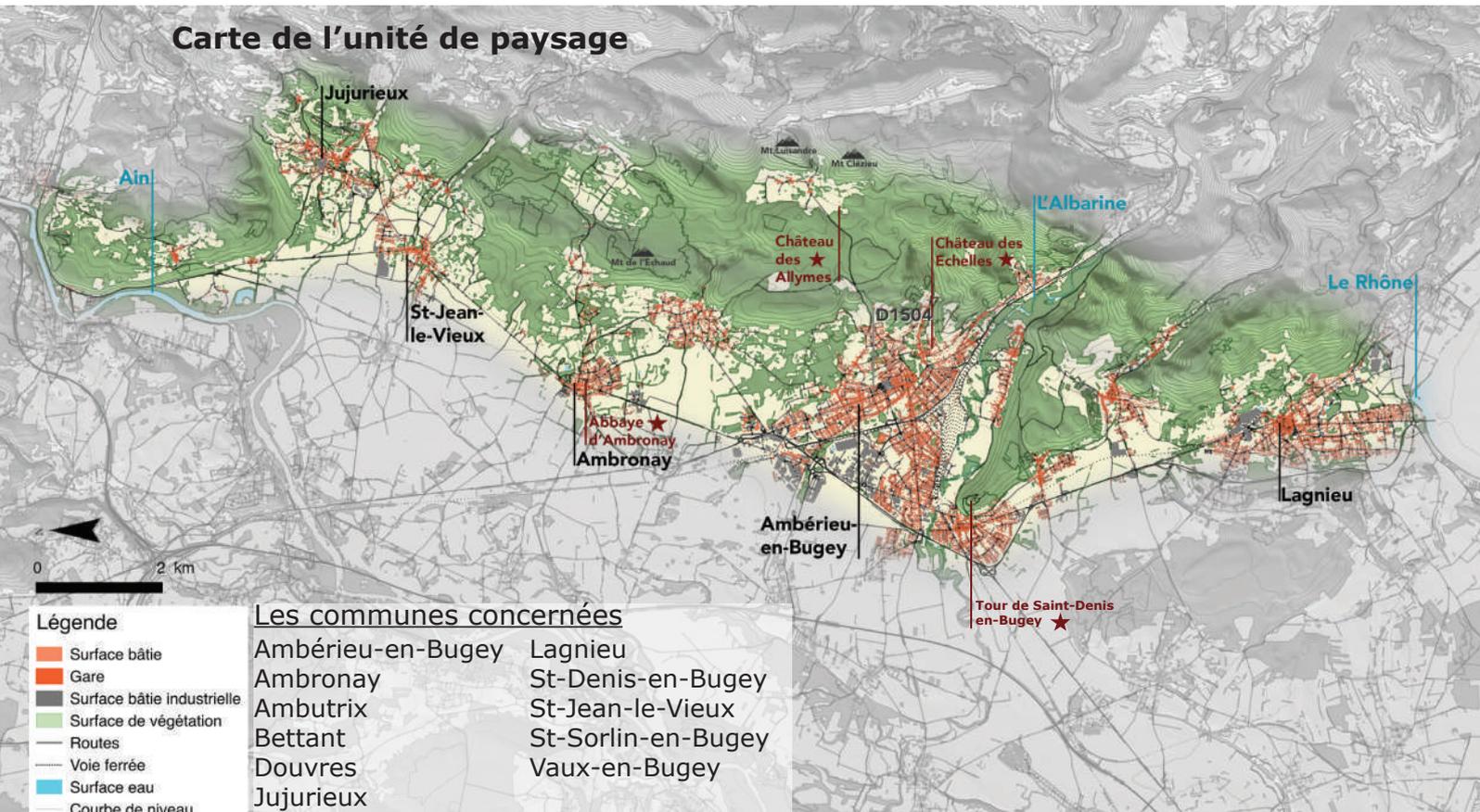
Les contreforts du Bugey

Ce paysage de piémont est boisé sur les hauteurs et urbanisé en contrebas. Les villes et villages, installés en pied de pente sont largement exposés à la vue et surplombent la plaine cultivée.

Recommandations de paysage et d'architecture

Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA - Livret de l'unité de paysage - 2017

Carte de l'unité de paysage



Qu'est-ce que cette charte ?

La charte du paysage BUCOPA traduit une volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, urbanisme, environnementales, touristiques et culturelles ...).

Cette charte résulte d'une démarche co-construite entre les acteurs du territoire par le biais de différentes instances et de différents outils. Elle a vu le jour dans le cadre de la révision du SCoT BUCOPA au cours de laquelle le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie ambitieuse autour des paysages.

En formulant des objectifs de qualité paysagère, la loi inscrit désormais la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche transversale, concrète et opérationnelle qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

Les paysages sont en effet modelés au fil du temps par les interactions entre l'homme et son milieu. Ils reflètent ainsi le fonctionnement et l'évolution d'une société, leur perception et leur prise en compte évoluent aussi à travers les époques. Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel entre territoires, **la qualité des paysages participe grandement à la valorisation et à l'attractivité de ceux-ci.**

Le syndicat mixte BUCOPA a fait appel au CAUE pour mener à bien cette démarche globale qui consiste à mettre le paysage au cœur des projet d'aménagement du territoire. Trois séquences ont rythmé cette démarche entre le printemps 2016 et l'automne 2017.

1 Les RandoSCoT BUCOPA

La RandoSCoT est une démarche participative, associant une équipe d'élus, qualifiés d'«arpenteurs».

Les parcours « sur le terrain » pendant deux premiers jours, ponctués de rencontres et de lectures de paysage, suivis par une séance de retour d'expérience, ont permis les échanges riches entre élus et techniciens.



Les deux randos :
S'approprier les paysages

2

Les ateliers de travail

À la suite des journées de RandoSCoT, le syndicat mixte BUCOPA a organisé deux ateliers de travail dont l'objectif a été d'apprendre à tirer parti du paysage pour conduire vos projets.

«Le paysage comme moteur de projet»

Par groupes, les élus se sont emparés d'une unité de paysage du territoire à travers une série d'exercices :

- Un état des lieux cherchant à partager vos connaissances et l'objectif de qualité de paysage.
- Un cas pratique visant à concilier projets et objectifs de qualité de paysage.
- Une restitution collective afin de partager cette soirée de travail.

« Quand les élus parlent aux experts »

Après un travail de synthèse le projet de paysage des élus a été présenté au paysagiste-conseil et à l'architecte-conseil de la DDT. Ces experts ont alors complété, questionné et élargi les sujets abordés afin d'accompagner les réflexions sur la qualité du cadre de vie.



L'atelier de travail :
Travailler sur un cas d'école

3

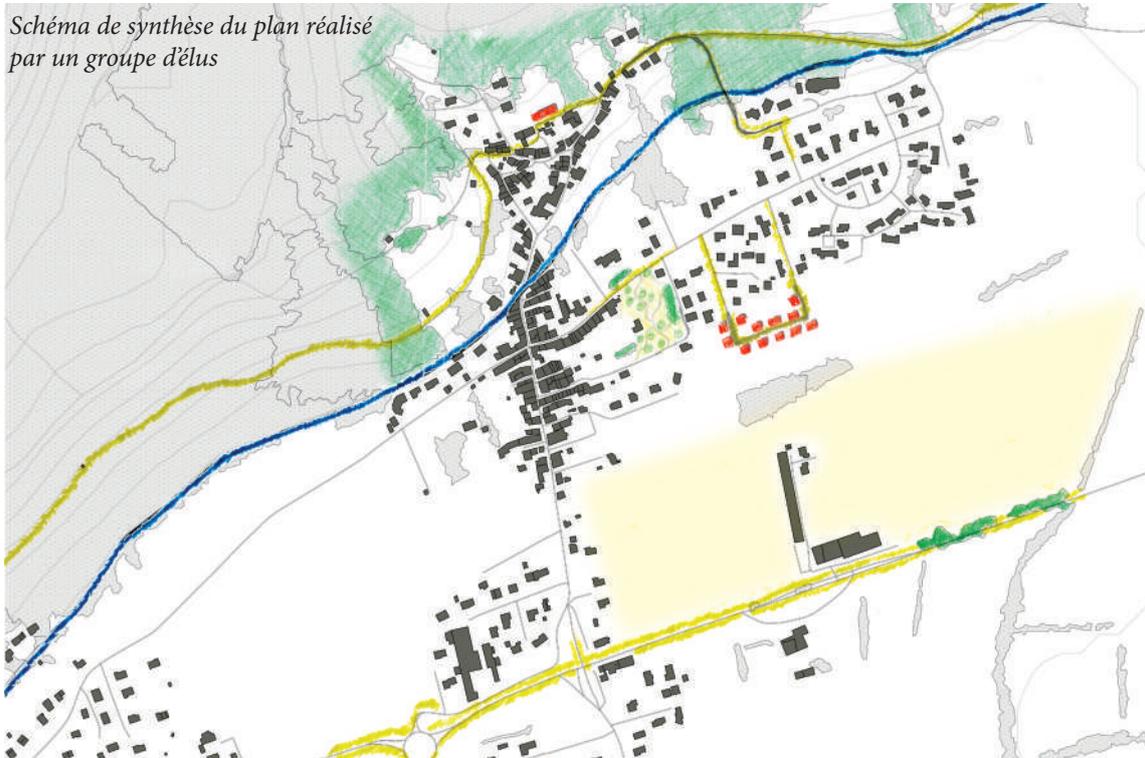
La charte de qualité de paysage et d'architecture

Vous trouvez ici :

- La synthèse de l'atelier de travail concernant l'unité de paysage des Contreforts du Bugey
- Une série de fiches de recommandations visant à répondre à l'objectif de qualité de paysage et d'architecture concernant l'unité des Contreforts du Bugey

Synthèse du travail des élus sur le cas d'école d'Ambutrix

Schéma de synthèse du plan réalisé
par un groupe d'élus



L'ambition des élus pour l'unité de paysage :

«Concentrer les nouveaux logements au cœur des villages et rétablir un équilibre entre forêt, vignoble et agriculture».

Projet de paysage proposé par les élus À Ambutrix

* Circuler et se rassembler dans le village.
Définir la D1075 comme une limite à ne plus franchir.
Accompagner le Buizin d'une voie douce en pied de pente (parcours pédagogique, belvédère sur le village et la plaine,...).

* Tenir les champs au pied d'Ambutrix.
Préserver les parcelles agricoles offrant des vues sur la silhouette du village et sur la plaine.
Rétablir un équilibre entre «forêt, vignoble et champs».

* Habiter proche des centres villes.
Installer quelques logements groupés sur les hauteurs du village ancien.
Dessiner un nouveau quartier dans le prolongement du tissu pavillonnaire existant.
Créer un nouveau parc faisant la transition entre le nouveau quartier et le nouveau centre du village.

Retours «d'experts»:

- ➔ Ce projet est un bon exemple de compréhension de **l'enjeu de constructibilité dans la pente**. Il faut penser à **l'accessibilité des véhicules**, la **création de nouveaux espaces publics** et du **lien avec la centralité historique du village**.
- ➔ Le projet proposé permet un **travail important sur la silhouette du village** et donc une **maitrise de l'image de la commune**. **S'appuyer sur l'existant construit et naturel va permettre de dessiner et prolonger la silhouette du village**.
- ➔ La question des **franges et des lisières** se pose, il est important de **travailler sur les lisières des anciens et nouveaux quartiers pour offrir une cohérence d'ensemble** et surtout que cela s'intègre à la silhouette du village.
- ➔ Il est nécessaire **d'imaginer l'évolution de la commune sur un temps beaucoup plus long** et surtout **sur une plus large échelle**.

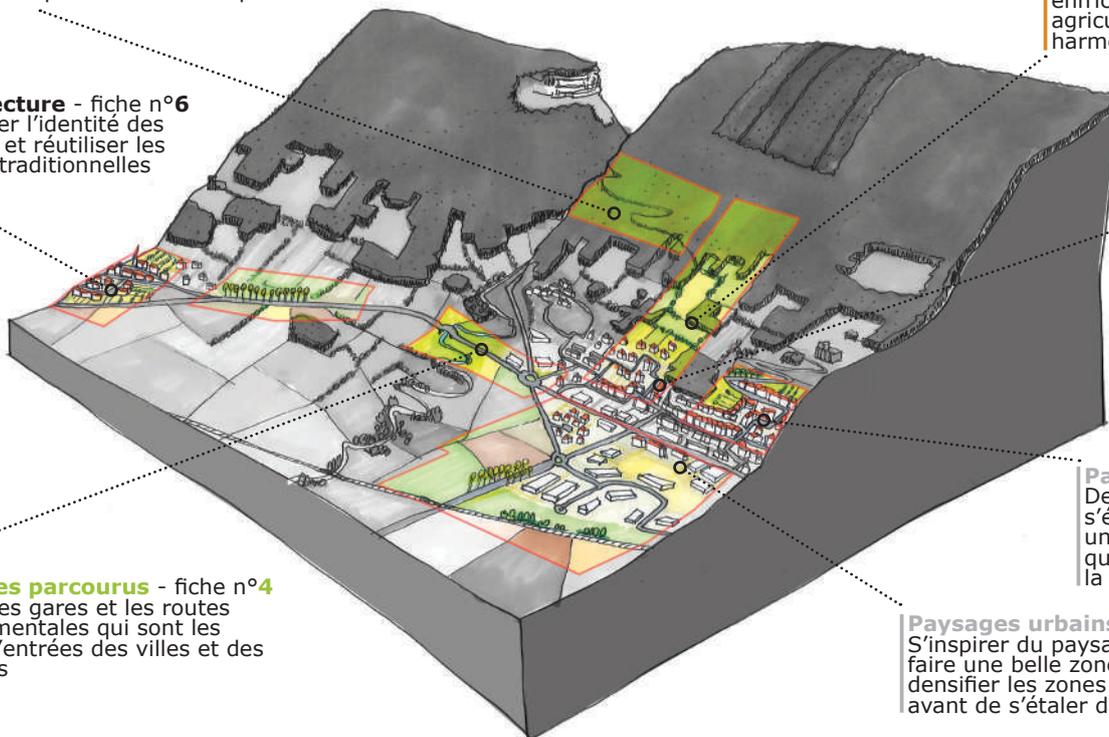
Les fiches de recommandation

Paysages parcourus - fiche n°5
Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères: ces points de vue offrent des panoramas sur la plaine de l'Ain

Paysages ruraux - fiche n°3
Dessiner les espaces de transitions entre villes et leur alentours (plaine et montagne): déboiser les coteaux enrichis pour retrouver une agriculture et une urbanisation harmonieuse dans la pente

Architecture - fiche n°6
Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Architecture - fiche n°7
Valoriser l'architecture traditionnelle



Paysages parcourus - fiche n°4
Choyer les gares et les routes départementales qui sont les portes d'entrées des villes et des paysages

Paysages urbains - fiche n°1
Densifier les bourgs avant de s'étaler dans la plaine: préférer une installation dans la pente qui évite des conurbations dans la plaine

Paysages urbains - fiche n°2
S'inspirer du paysage pour faire une belle zone d'activités: densifier les zones d'activités avant de s'étaler dans la plaine

Recommandations Paysage

Paysages Urbains

- Densifier les bourgs avant de s'étaler dans la plaine
- S'inspirer du paysage pour faire une belle zone d'activités

..... p. 5
..... p. 7

Paysages Ruraux

- Dessiner les espaces de transition entre les bourgs et leurs abords (plaine et montagne)

..... p. 9

Paysages Parcours

- Choyer les gares et les routes départementales qui sont les portes d'entrées des villes et des paysages
- Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères

..... p. 11
..... p. 13

Recommandations Architecture

- Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles
- Valoriser l'architecture traditionnelle

..... p. 15
..... p. 17



Étalement urbain dans la plaine au pied des contreforts

Contexte

Les villes et villages des contreforts se sont installés historiquement au débouché des vallons qui ponctuent les contreforts.

Implantés à la rupture de pente entre plaine et montagne, ils sont aujourd'hui soumis à une pression foncière et voient s'étendre l'urbanisation notamment dans la plaine agricole.

Afin de faire valoir le paysage de ces contreforts, il est nécessaire d'anticiper et dessiner des limites à l'étalement urbain afin d'organiser au mieux l'urbanisation de ceux-ci.



Étalement urbain - images des Echos

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'habitat du BUCOPA :

Mettre en œuvre des morphologies économes en espace et adaptées au contexte urbain et paysager

- les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement promouvront un développement **urbain qualitatif, économe en espace, favorisant le renouvellement urbain, mobilisant des formes urbaines innovantes, plus compactes et répondant aux aspirations des habitants.**(...)

- **Identifier les secteurs emblématiques des formes traditionnelles des bourgs.**

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment dessiner ces nouveaux paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement de nouveaux quartiers ?**
- Quels sont **les éléments structurant du paysage qui définissent les limites** à ces nouvelles extensions ? Quelles en sont **leurs qualités ?**
- Comment **connecter ces nouvelles extensions** au reste de la ville pour former un **ensemble territorial cohérent ?**
- Comment **les nouveaux habitants rejoignent-ils le centre ancien ?**



Saint-Denis-en-Bugey

- **Les documents d'urbanisme locaux définiront des règlements spécifiques encadrant l'évolution du bâti et des espaces urbanisés (...)**

- Les opérations de logements en extension devront **intégrer les principes de qualité urbaine, de gestion environnementale et d'optimisation de la consommation d'espace** dans la gestion de la continuité de l'existant (maillage viaire avec tissu urbain existant, proscrire les développements linéaires,...) (extrait DOO p.91 à 102)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Paysagiste-Concepteur, Architecte, Géomètre, Syndicat Mixte BUCOPA, CAUE, CC. Plaine de l'Ain, CC Rives de l'Ain.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Poser des limites au développement urbain, en utilisant une échelle globale, territoriale d'étude et en s'appuyant sur le paysage existant
- ✓ Apporter une grande attention à la conservation et la valorisation de l'existant (topographie, cours d'eau, boisement,...)
- ✓ Maintenir des vues depuis les points remarquables (ne pas obstruer par un rideau d'arbres, du bâti,...)

Usages

- ✓ Concevoir un maillage viaire sans impasse et qui offre aux usagers une possibilité de se rendre au centre-ville (à pied, en vélo, en voiture,...)
- ✓ Profiter de l'extension d'un nouveau quartier pour dessiner et qualifier des espaces publics à disposition des habitants. Exiger des espaces publics qui ne soient pas entièrement dédiés aux voitures
- ✓ S'assurer que le nouveau quartier est bien relié aux quartiers existants et avec le centre-ville afin de garantir un accès aux services quotidiens

Parcelle

- ✓ Intégrer la nouvelle extension au tissu urbain constitué en homogénéisant l'aménagement au regard de l'existant et du paysage de proximité
- ✓ S'installer dans la pente en tirant parti des vues, de la végétation existante, de l'exposition...
- ✓ Éviter les modifications de terrain (soutènements, décaissements, remblais,...)
- ✓ Choisir des essences adaptées aux milieux urbains pour qualifier les axes de communication
- ✓ Imposer un cahier des charges définissant une unité pour les clôtures, haies,...

Cadrage et points de méthode

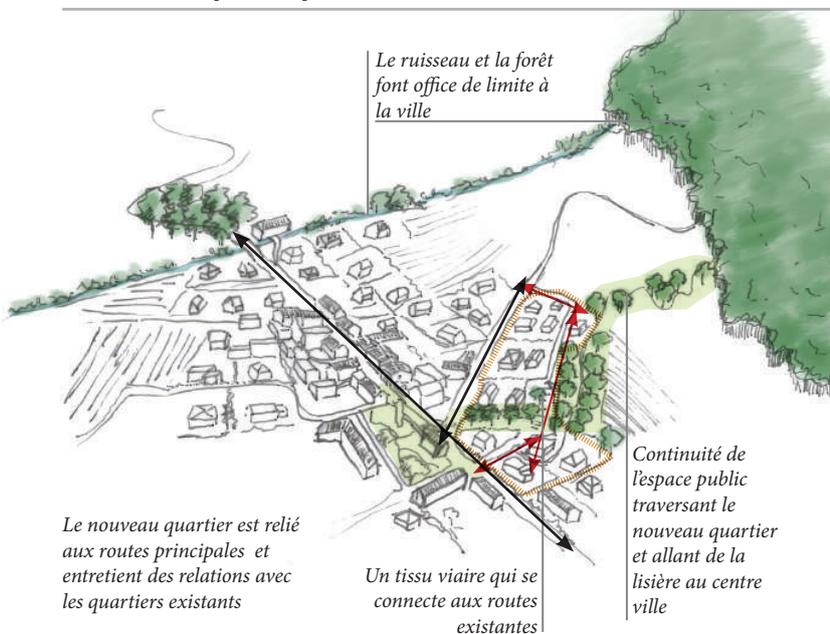
Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine : topographie, ouvertures paysagères, éléments de patrimoine, limites bâties, hydrographie, végétation, dessertes, etc. La limite urbaine doit être matérialisée au zonage et règlement du PLU. Elle marque une frontière entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles et naturelles.

Réussir une greffe de bourg

1. **Le choix du site** est déterminant pour l'insertion du projet. Privilégier des sites à l'intérieur de l'enveloppe du village est gage de préservation des paysages et permet de conforter la centralité. Mais tous les vides dans un bourg n'ont pas vocation à être construits. Les jardins, les parcs et certaines parcelles agricoles ou de vergers sont des respirations importantes à préserver.

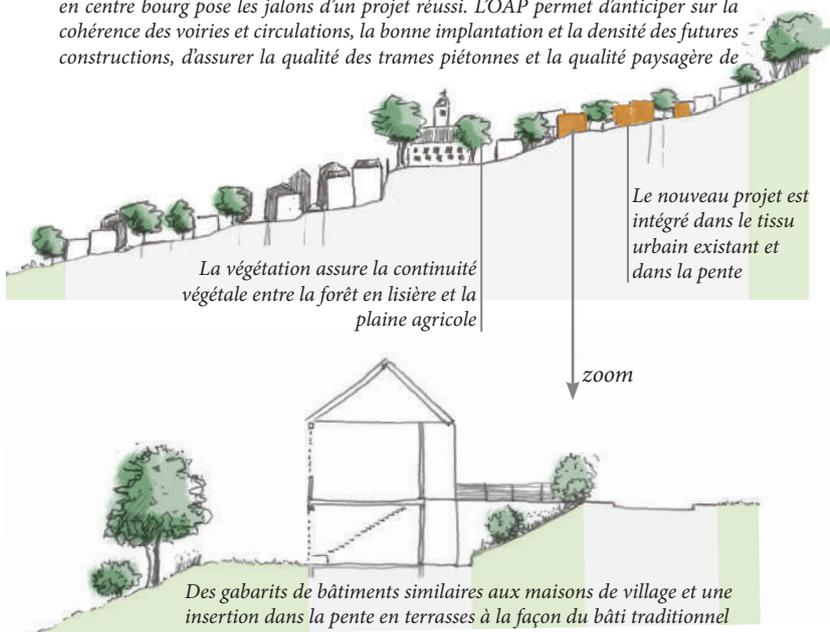
2. **Au PLU** de définir des OAP sur les secteurs à enjeux pour garantir la cohérence urbaine et paysagère des opérations. Il est important de développer les zones urbaines en cohérence avec le centre urbain, éviter les nuisances visuelles possibles, traiter les coupures/limites en N ou A, ou EBC...

Les bons principes illustrés



Orientations pour la programmation d'un secteur à urbaniser au centre d'un quartier

- extrait du Carnet de Territoire 'le Beaujolais' réalisé par le CAUE 69 - 2013
«Une orientation d'aménagement et de programmation sur un secteur à urbaniser en centre bourg pose les jalons d'un projet réussi. L'OAP permet d'anticiper sur la cohérence des voiries et circulations, la bonne implantation et la densité des futures constructions, d'assurer la qualité des trames piétonnes et la qualité paysagère de



3. **Afin de garantir une opération réussie**, l'équipe de conception devra regrouper : architecte, urbaniste, paysagiste concepteur, bureau d'étude VRD, écologue... et toute autre compétence qui s'avère nécessaire.

Le géomètre n'intervenant qu'après le travail de conception du projet urbain, pour la mesure des longueurs et surfaces et leur inscription sur le sol.

4. Développer une trame bocagère périurbaine

1. Des Espaces boisés à créer (L.421-4 Code de l'Urbanisme) peuvent être inscrits lors de l'élaboration du PLU. Un schéma d'aménagement bocager peut être mené concomitamment. Certains boisements peuvent être classés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme. Cette réglementation plus souple permet un compromis entre l'absence de protection et les EBC (Espaces Boisés Classés).

2. Inscrire au règlement de zonage du PLU l'obligation de plantation ou de doubler d'une haie les clôtures pour toute nouvelle opération d'urbanisme

3. Annexer à tous les règlements de lotissements, un cahier des charges préconisant des choix d'essences et des modes de plantation de haies.



Zone d'activités en Beauvoir -
Château-Gaillard

Contexte

Les zones d'activités représentent un enjeu important pour le développement des communes. Souvent situées en entrée de ville ou village, les zones d'activités, souvent très standardisées, s'imposent, banalisent et souvent même dévalorisent le paysage.

Les espaces économiques ne doivent pas faire abstraction des particularités du paysage dans lequel ils s'inscrivent, ils doivent au contraire en tirer parti. Les contreforts du Bugey étant un territoire dynamique de par la présence d'Ambérieu-en-Bugey et la proximité à l'autoroute A42, l'implantation des zones d'activités doit être dessinée afin de composer ou de requalifier des zones d'activités propre à ces paysages.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment dessiner ces nouveaux paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement d'une zone d'activités ?
- Comment inscrire la zone d'activités dans le paysage ? Quels sont les enjeux importants ?
- Comment construire un lien fort entre ZA et ville / ZA et nature ?
- Comment créer des espaces publics de qualité dans les zones d'activités ?
- Comment requalifier ou aménager une zone d'activités ?



Front d'une zone commerciale



Terrassements importants pour l'implantation d'activités

Que dit le SCoT

Le DOO décline des actions et des objectifs ciblés concernant l'organisation du développement des activités économiques sur le territoire du BUCOPA.

La qualité des parcs d'activités économiques L'insertion paysagère et environnementale

- Organiser et aménager **les transitions en continuité avec les espaces urbains**.
- Permettre une **intégration paysagère de qualité** définissant **une nouvelle lisière urbaine**
- Adopter **un parti d'aménagement** qui définit l'urbanité développée dans le parc

- **Traiter les limites, les accès principaux, les entrées de ville**

- Assurer par **des écrans visuels qualitatifs l'intégration paysagère**

(pour en savoir plus extrait DOO p.127 à 129)

Acteurs concernés

CCI, Chambre des métiers, STAP, ADEME, DDT, aménageurs publics et privés, enseignes commerciales, collectivités locales, CAUE, CC. Plaine de l'Ain, CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon

cf : étude sur travail de la CCPA sur les zones d'activités

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Apporter une grande attention à la conservation et la valorisation de l'existant (topographie, cours d'eau..)
- ✓ Privilégier la continuité avec le bâti de la ville ou du village. Mettre en valeur les zones d'activités pour une valorisation des entrées de ville et de leurs abords
- ✓ Préserver les vues lointaines et proches sur les paysages
- ✓ Dessiner et/ou renforcer les lisières :
 - Planter une haie en limite d'un champ ou de l'espace agricole
 - S'appuyer sur un fossé proche d'un cours d'eau

Usages

- ✓ Permettre la traversée des ZA grâce à des voiries reliées aux routes existantes et faciliter les modes doux
- ✓ Qualifier les espaces de stationnement
- ✓ Profiter de l'installation d'une zone d'activités pour dessiner et qualifier les espaces publics à disposition des habitants

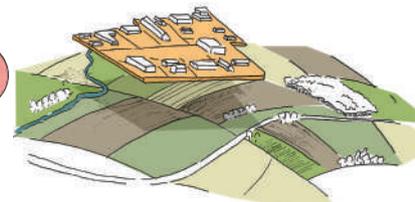
Paysage de ZA

- ✓ Prévoir un pré-verdissement des parcelles et des voies
- ✓ Imposer une charte de qualité de la zone : l'architecture des bâtiments, les hauteurs de bâtiments et une harmonisation des enseignes, le gabarit des voiries, l'alignement en retrait de la voirie, jeux de nivellement pour faire disparaître les stationnements
- ✓ Penser l'épaisseur de la zone d'activités et la densification des constructions plutôt que la linéarité

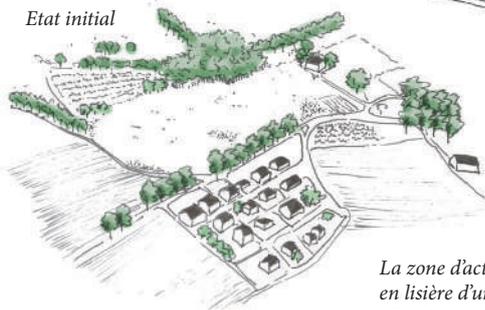
Les bons principes illustrés

Installation d'une zone d'activités

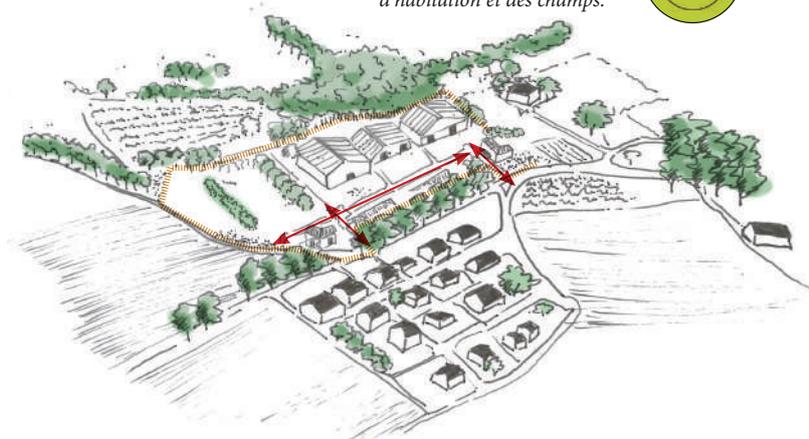
Parachutage de la zone d'activités sans prendre en compte l'environnement dans lequel elle s'insère



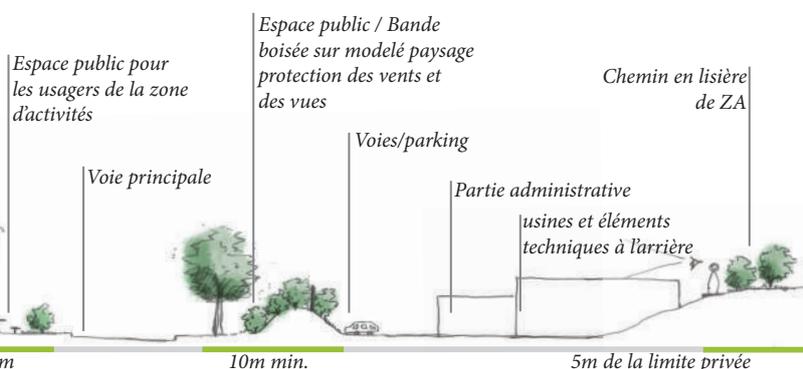
Etat initial



La zone d'activités s'est installée en lisière d'un quartier d'habitation et des champs.



Le traitement des limites dans une zone d'activités



Cadrage et points de méthode

Qualifier les zones artisanales, d'activités et commerciales

1. Rechercher le site d'implantation le plus adapté en privilégiant une réflexion intercommunale:

Il est important de **privilégier une réflexion intercommunale** afin de répondre aux questions d'impact paysager et économique.

Une **analyse des éléments du paysage est nécessaire** : on étudiera la topographie, l'hydrographie, le rapport au parcellaire agricole ou au bâti environnant ou encore à la végétation existante.

2. Au PLU, les **secteurs à vocation économique à urbaniser font l'objet d'OAP qui doivent indiquer** des principes d'implantation des bâtiments, d'alignement ou de recul par rapport à la voie, d'emplacement des parkings et de qualification paysagère et piétonne des espaces publics et privatifs. Il s'agit donc de **veiller à la procédure choisie (ZAC,...), aux aspects fonciers et à une intégration du projet en amont** notamment dans le PLU (orientations d'aménagement, zone de servitude, éléments paysagers à préserver,...)

3. **Au permis d'aménager de la zone d'activités**, des principes pour garantir la qualité et la cohérence des opérations doivent être demandés/inscrits : **coupes de projet, plan de composition avec principes d'implantations et d'orientation du bâti, colorimétrie et matériaux des bâtiments, gestion architecturale et paysagère des accès et limites de parcelles, ordonnancement des parkings.**

La **participation d'un concepteur architecte, paysagiste ou urbaniste** à la formalisation du Permis d'Aménager est **indispensable pour garantir la qualité du projet.**

Il est préférable que la **collectivité conserve la maîtrise foncière et la gestion des éléments paysagers et d'espaces publics** structurant le projet : principales haies en limites de tenements, voiries et cheminements plantés,...

4. **La zone d'activités doit avoir un règlement ou une charte** qui cadre les enseignes commerciales, les choix de plantations, les modes de gestion des haies séparatives, traitements des espaces de stationnements.

Exemple le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain bénéficie d'une Charte de Paysage et d'Architecture et d'une Charte Architecture et Couleur



Contexte

Le passage d'un quartier habité à des terres agricoles est souvent peu agréable à l'œil. Cette brutalité réside très souvent dans l'absence de transition entre ces deux milieux. Il est donc essentiel de dessiner des espaces de transition : les lisières.

Ces lisières ne doivent pas rester un trait sur un plan mais elles doivent se doter d'un statut, elles sont en quelque sorte une politesse faite à chacun des espaces pour éviter les frontalités abruptes et disgracieuses entre des milieux différents.

Seule la définition d'une épaisseur et surtout d'une fonction permet à la lisière d'être reconnue par les habitants et de résister à la pression de l'urbanisation.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de l'aménagement et l'ouverture des coteaux ? (Aujourd'hui complètement étouffé par la forêt)

- Quels sont les sites à déboiser pour une réouverture des parcelles et leur urbanisation maîtrisée ? (identifier et hiérarchiser)

- Comment maintenir cette nouvelle lisière de respiration tout en intégrant différents milieux ?

- Quelles ambiances retrouver dans les lisières ?



Place de la gare d'Ambérieu-en-Bugey



La rivière en tant que lien entre le bourg et son environnement

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'installation de nouveaux quartiers et des interfaces avec les milieux ruraux :

Objectif d'optimisation des enveloppes urbaines

L'orientation 1.2. «Trame agricole. Affirmer une économie primaire et dynamique et diversifiée» vise à limiter la consommation des espaces agricoles et à privilégier l'enveloppe urbaine. (extrait DOO p.94)

Les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels

La gestion du développement et le traitement des lisières entre espace agricole et espace urbain seront mis en œuvre en visant deux objectifs :

- donner de la lisibilité aux silhouettes urbaines
- Favoriser la restauration de la biodiversité et des connexions écologiques (...). (voir extrait DOO p.100-101)

Les documents d'urbanisme locaux porteront une attention particulière à l'insertion des espaces bâtis dans les paysages ouverts :

- ils s'appuieront de manière privilégiée sur les éléments naturels existants pour définir les limites à l'urbanisation
- les lisières urbaines, comme séquences de transition, feront l'objet d'une démarche éco-paysagère à intégrer aux futurs projets d'aménagement et à la gestion du tissu bâti existant. (voir DOO p.100-101)

Acteurs concernés

Collectivité locale, Syndicat Mixte, CAUE, CC de la Plaine de l'Ain CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Identifier à une échelle intercommunale voir territoriale, les grandes structures qui composent le paysage en lisière de ville (eau, forêt, relief,...)
- ✓ Apporter une grande attention à la conservation et la valorisation de l'existant (topographie, cours d'eau,...)
- ✓ Trouver des limites «naturelles» à l'urbanisation et maintenir les coupures vertes entre les villes et villages
- ✓ Déterminer les espaces à ouvrir à l'urbanisation, entre des limites existantes, mais sans pour autant urbaniser tout de suite

Usages

- ✓ Dans ces milieux naturels et sauvages, régulièrement des zones de jeux, pique-nique dans une ambiance forestière ou agricole
- ✓ Identifier un gestionnaire pour l'entretien de ces milieux ou intégrer ces milieux à une démarche de gestion collective (espace collectif privé,...)
- ✓ Mettre en valeur le paysage particulier de la lisière par la création de parc et promenade qui s'insère dans la continuité des espaces publics du centre ville

Parcelle

- ✓ Permettre une certaine perméabilité des parcelles bâties en contact avec la forêt et l'agriculture (continuité des flux biologiques)
- ✓ Penser ces espaces de lisière en conjuguant production agricole, lisière forestière, espaces récréatifs, détente et loisirs (jardins familiaux, verger, entretien des parcelles ouvertes et entretenues par des ovins, caprins,...)
- ✓ Choisir des essences indigènes lors de la mise en place des lisières

Cadrage et points de méthode

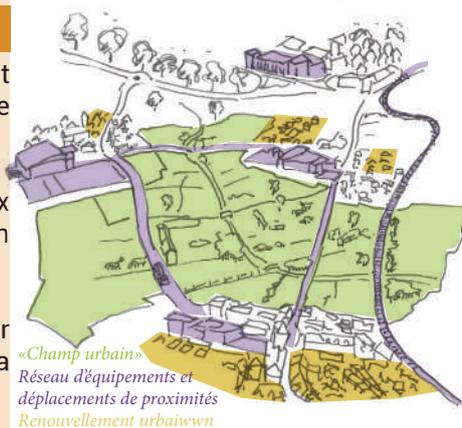
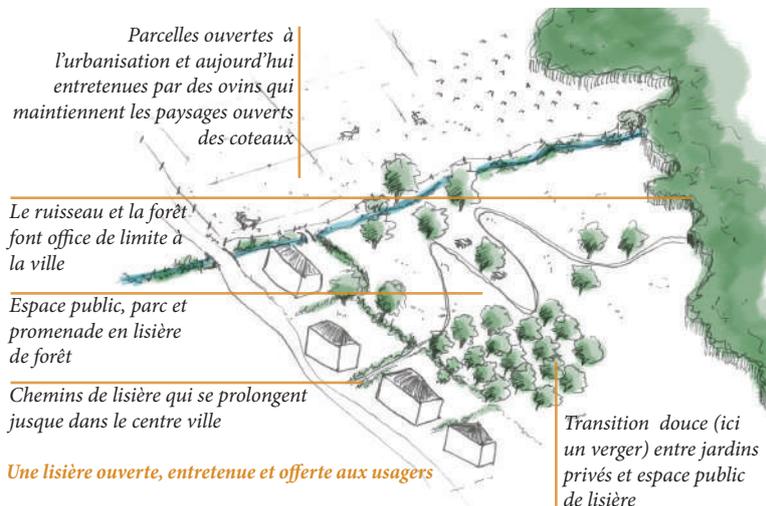
Ménager des espaces publics et paysagers de franges urbaines

Lors de l'élaboration du PLU, mener une réflexion sur les continuités piétonnes et les besoins de création d'espaces publics de façon à inscrire des emplacements réservés pour de nouveaux cheminements, coulée verte, parcs ou jardins et engager des conventionnements avec des propriétaires privés pour des droits de passages.

Lisières forestières

Pour éviter que la lisière forestière ne se résume à la ligne de contact entre zones N et A ou entre zones N et U/AU, la bande de 50 mètres doit se traduire dans les PLU par son intégration en zone N, A ou U selon un indice I qui module certaines règles de la zone; en zone A et U cet indice doit à minima rendre inconstructible la bande de 50 mètres et doit contraindre sur le reste de la zone les règles de hauteur et de recul des constructions par rapport à la lisière.

Les bons principes illustrés



« Concilier pratiques agricoles, particularités écologiques, capacités paysagères et pression foncière Une telle orientation suppose de traiter les champs et forêts comme parts actives de l'économie et du paysage de la ville, c'est à dire en termes d'activités, d'usages, de promenades, de narrations... Il est important de faire le lien entre les activités agricoles, qualité de la terre, acteurs locaux, ressources existantes, consommateurs et demande. »
Les champs urbains du SCoT du Pays de Rennes, d'après nouvelles fabriques de territoires, juillet 2008

« Traiter la lisière forêt-ville et forêt-champ
PLU du canton de Fribourg, service des forêts et de la faune
Décembre 2008

Situation :

Lisière non entretenue, ayant débordé sur les cultures. Exploitation agricole jusqu'en bordure des terres cultivées.

1. Intervention :

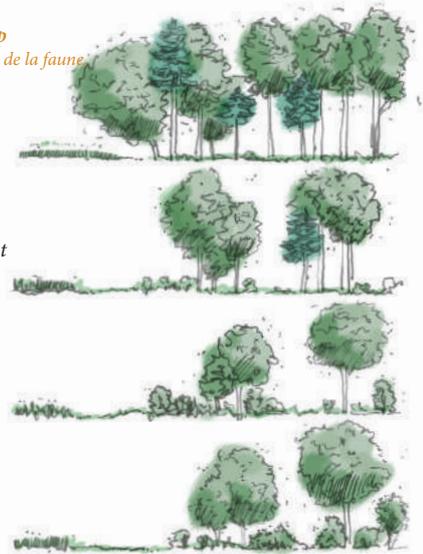
- éliminer les arbres forestiers qui penchent sur le champ
- éclaircir le manteau forestier
- faucher l'ourlet herbeux

2. Intervention :

- libérer la ceinture de buissons
- éclaircir le manteau forestier

Autres interventions :

- rabattre périodiquement la ceinture de buissons
- faucher l'ourlet herbeux par tronçons «



Définir une palette végétale en adéquation avec le territoire

Une palette végétale doit pouvoir être annexée au règlement de chaque PLU pour assurer des interfaces cohérentes avec les domaines urbains, agricoles, forestiers et naturels. (C'est déjà le cas dans certains PLU : exemple le PLU de Sergy dans l'Ain)

Un exemple de projet réussi : La commune de Morez défriche et ouvre ses paysages de lisières

Située dans un fond de vallée de la vallée du Jura, la commune de Morez - Les Hauts de Bienne a entrepris en 2013 une vaste opération de défrichage des espaces boisés et de réouverture de ses paysages. Un projet qui a métamorphosé les lieux, recréé du lien entre les habitants et lancé de nouveaux projets agricoles locaux. Deux communes voisines s'inspirent de l'expérience.

Pour en savoir plus : www.mairieconseils.net > accès thématiques > Habitat Urbanisme Paysages > Morez



Contexte

Les routes départementales relient les différentes villes et villages installés sur les contreforts. De Jujurieux à Lagnieu, ces voies, orientées principalement dans le sens nord-sud, traversent tantôt de grands espaces agricoles agrémentés par des alignements de platanes, tantôt des bourgs et leur périphérie de zones d'activités.

Ce réseau qui court le long des contreforts constitue le paysage quotidien de grands nombres d'usagers. Voilà pourquoi les aménagements et la gestion des routes ne doivent pas se cantonner à la chaussée mais bien prendre en compte le paysage, le patrimoine traversé.

Les routes, de même que les gares sont des portes d'entrées des bourgs qui doivent être mise en scène.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement des abords des gares et des routes départementales ?**
- **Comment inviter le paysage sur les routes départementales ?**
- Comment **profiter des gares pour donner envie aux voyageurs/usagers de revenir ?**
- Comment **aménager des espaces de qualité pour accueillir les voyageurs ?**
- Quelles **ambiances de paysage** veut-on offrir depuis ces voies de communication ?



Entrée de ville



Entrée de ville

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transport, les gares et aux entrées de ville :

La structuration des déplacements autour des gares dans la plaine de l'Ain

Pour asseoir la hiérarchisation des gares du territoire, il est nécessaire d'améliorer la performance des transports collectifs et des modes doux pour ainsi renforcer l'attractivité face au véhicule personnel. (voir extrait DOO p.57)

Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Renforcer le rôle des gares en:

- aménageant des espaces dédiés au covoiturage
- valorisant le vélo
- accompagnant des nouveaux modes alternatifs (pour aller plus loin voir extrait DOO p.63)

Améliorer la qualité des entrées de ville

Les documents d'urbanisme locaux mettent en œuvre des prescriptions qui permettent la mise en valeur et la qualification esthétique de ces espaces. (pour aller plus loin voir extrait DOO p.99)

Acteurs concernés

Collectivité locale, Syndicat Mixte, CAUE, CC Plaine de l'Ain, CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Hiérarchiser les voies en fonction de leur rôle ou de leur statut : traversée, voie rapide, itinéraire de promenade,... et choisir quels sont les linéaires ou les points particuliers à mettre en scène
- ✓ Lors de nouvelles constructions porter une grande exigence à l'implantation et au dessin de l'ouvrage (architecture de ponts,...)
- ✓ Habiller les linéaires par des œuvres, des plantations qui rythment, apportent de l'ombre et créer des fenêtres sur le paysage alentour

Usages

- ✓ Maintenir ou replanter des alignements en entrées de villes pour les mettre en scène
- ✓ Aménager des espaces de stationnements et des parkings relais intégrés dans le paysage
- ✓ Aménager des espaces publics de qualité, en s'appuyant sur le grand paysage, autour des gares
- ✓ Maintenir ou créer des réseaux de mobilités douces qui descendent des contreforts et assurent la desserte des coteaux, du centre ville jusque dans la plaine

Parcelle

- ✓ Conserver l'esprit et l'ambiance des contreforts en utilisant une palette végétale identique ou similaire à celle des milieux proches (forêt, agriculture, rivière,...) pour constituer la trame végétale
- ✓ Garantir des vues et mettre en scène le grand paysage depuis les croisements, les P+R, les gares,...

Cadrage et points de méthode

Qualifier les entrées de ville

Vitrines économiques et commerciales, les entrées de ville sont des sites stratégiques pour le développement des activités. Malheureusement, l'aménagement de zones économiques sans réflexion urbaine conduit régulièrement à la banalisation de ces paysages.

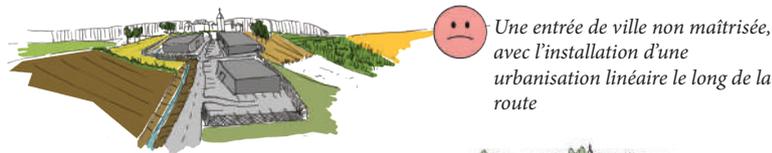
Depuis 1997, l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme ou amendement Dupont renforce la réglementation et engage les collectivités à réfléchir sur la qualité urbaine et paysagère de leurs entrées de villes et à mener des projets d'aménagements soignés autour des voies.

Entrée de ville (Art. L. 111-1-4 du code de l'urbanisme)

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations (au sens du code de la voirie routière) et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées

Les bons principes illustrés

Une entrée de ville maîtrisée



La silhouette de la ville est dissimulée derrière des rideaux d'arbres non entretenus



La ville ne semble pas se disperser, ce qui permet de voir se dessiner la silhouette dans ce paysage ouvert, qui «raçcommode» les différents éléments de paysage entre eux

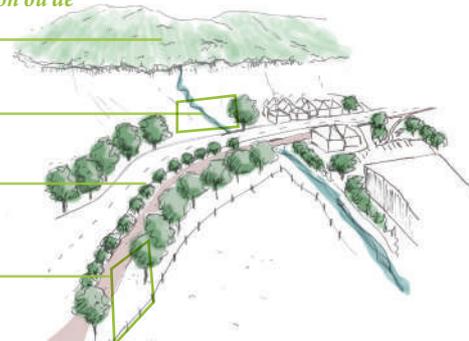
S'appuyer sur le grand paysage et utiliser le végétal comme outil d'intégration ou de valorisation

Le ruisseau et la forêt font office de limite à la ville

Le ruisseau participe à la mise en scène de l'entrée de ville

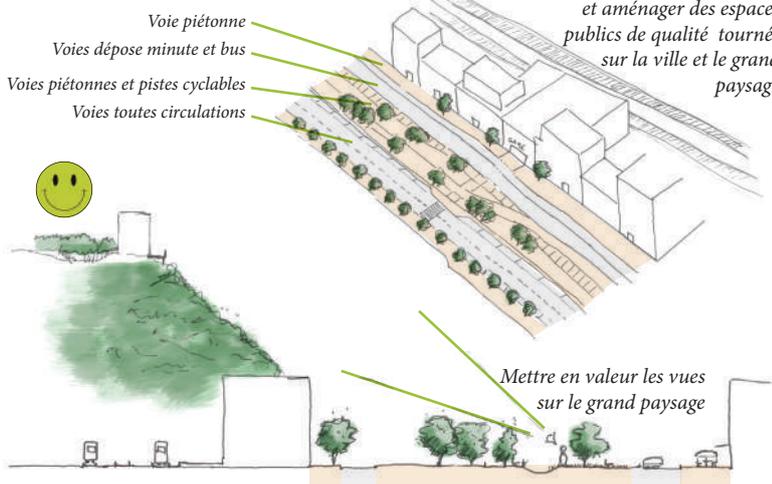
Un alignement accompagne l'arrivée progressive dans la ville, imaginé par un chemin de mode doux

Un jeu de percée se fait dans l'alignement pour offrir des vues sur le paysage depuis la route



Aménager les espaces publics devant les gares en s'appuyant sur le grand paysage ou donner envie de le découvrir

Lors de l'aménagement d'une nouvelle place de gare penser à tous les usagers et aménager des espaces publics de qualité tournés sur la ville et le grand paysage



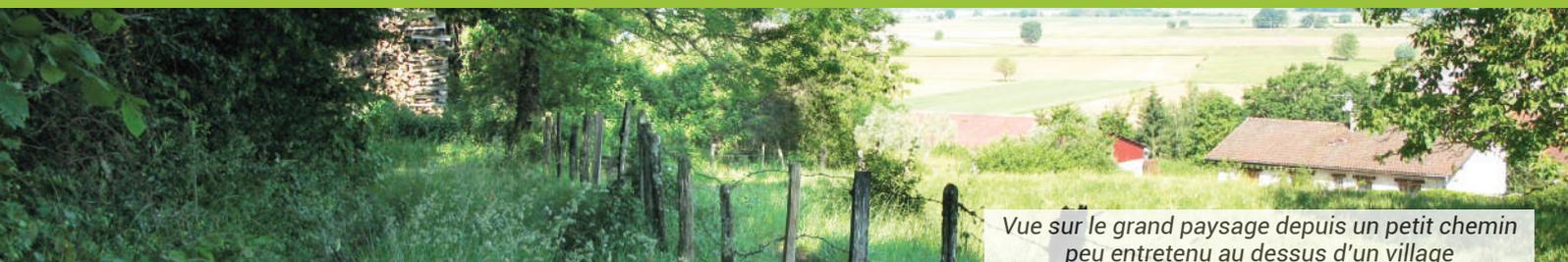
à grande circulation.

Toutefois, les documents d'urbanisme (type PLU) peuvent fixer des règles d'implantation différentes lorsque ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Améliorer le paysage des routes

Les arbres d'alignement en bord de route doivent être protégés en tant qu'espaces boisés classés et régulièrement renouvelés. Ces alignements de platanes qui bordent les routes des contreforts pourraient être développés au moyen d'Espaces boisés à créer au PLU (L.130-1).

La préservation ou le renouvellement du patrimoine arboré de bord de route est conciliable avec les enjeux de sécurité routière, si les réflexions sont menées de concert : recul des arbres par rapport à la chaussée, mise en place de glissières de sécurité, création de fossés de protection...



Vue sur le grand paysage depuis un petit chemin peu entretenu au dessus d'un village

Contexte

Que l'on soit en voiture, à vélo ou simplement à pied, les paysages se découvrent et s'apprécient essentiellement depuis la route. Tout au long de son parcours, l'usager est marqué par la topographie, des couleurs, des panoramas et des monuments.

Si la route permet de relier un point A à un point B, elle doit aussi tisser des liens forts avec le territoire dans lequel elle se trouve et s'imprégner des éléments du paysage local : relief, végétation, constructions.

L'objectif est triple : assurer la sécurité des usagers, mieux intégrer la route à son environnement et mettre en valeur les paysages traversés.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment **prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement aux abords des routes ou des belvédères** ?
- Quels sont **les linéaires de routes à ouvrir ou à aménager** ? (hiérarchiser par ordre de priorités)
- Quels sont **les points de vues à ré-ouvrir/offrir aux yeux des usagers** ?
- Comment **aménager ces lieux d'articulation / de croisement entre les différents usagers** qui les pratiquent ?



Point de vue



Vue dégagée sur le Château de Varey

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant les axes de transports et la valorisation des paysages :

Mettre en valeur les «sites patrimoniaux bâtis reconnus»

Il s'agit à la fois des silhouettes bâties dans le grand paysage (...) ou des monuments isolés ou rattachés à un tissu urbain (...).

- **Créer des points de perception privilégiés de ce bâti d'exception dans le grand paysage** et particulièrement depuis les voies routières et les sentiers de randonnées.
- **Permettre le prolongement et/ou le renforcement des motifs paysagers existants** aux abords du bâti d'exception (...) (pour aller plus loin voir extrait DOO p.145-146)

Préserver les vues sur les coteaux viticoles et sur les grandes perspectives de transition entre plaine et montagne

Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme locaux, les collectivités identifient les cônes de vue qui permettent de percevoir ces motifs dans le grand paysage.

(pour aller plus loin voir extrait DOO p.145)

Acteurs concernés

Collectivité locale, CC de la Plaine de l'Ain, CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon. Syndicat Mixte, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Identifier et qualifier les voies à ouvrir sur le grand paysage pour donner à voir
- ✓ Ouvrir et maintenir des points de vue depuis les routes
- ✓ Entretenir les belvédères existant sur les contreforts et en créer de nouveaux pour ouvrir sur les paysages de la plaine (simple débroussaillage ou retrait d'un arbre, ou l'aménagement délibéré d'un belvédère qui fonctionne comme un espace public,...)

Usages

- ✓ Installer des aires de stationnement plus régulièrement au bord des routes et en marge des belvédères pour faciliter l'arrêt et permettre la contemplation sur le paysage
- ✓ Aménager depuis les belvédères des parcours de promenade accessibles qui permettent de répondre aux besoins de circuits à pied de courte durée, et mettre en valeur les paysages dans leur ensemble
- ✓ Installer des panneaux signalétiques avec les plans des circuits de randonnée dans les communes ou aux croisements des routes

Parcelle

- ✓ Entretenir les bords des routes ou chemins (planter, défricher, construire en retrait, conserver des échappées visuelles,...)
- ✓ Installer des tables d'orientation et du mobilier qui ne dénaturent pas le lieu
- ✓ Ne pas recouvrir tous les sols de matériaux durs et imperméables mais conserver autant que possible des espaces de terre
- ✓ Replanter et agrémenter les espaces de stationnements avec une palette végétale d'espèces indigènes prolongeant les milieux proches

Les bons principes illustrés

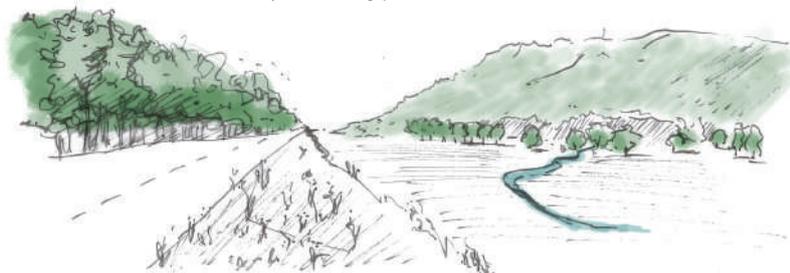
Ouvrir les bords des routes



La route est bordée par des lisières de bois très denses qui n'offrent pas de point de vue sur les paysages.



Des fenêtres sont aménagées au bord des routes pour donner à voir les paysages des coteaux des contreforts du Bugey

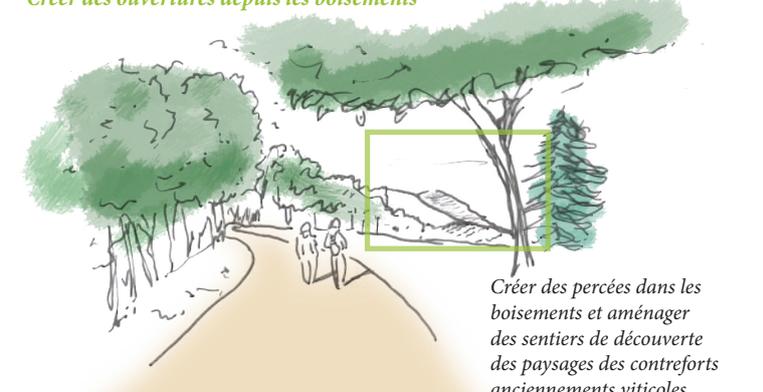


Aménager des belvédères depuis les routes



Aménager des belvédères au bord des routes pour donner à voir le paysage. Ces arrêts peuvent être aménagés comme point de départ de randonnées

Créer des ouvertures depuis les boisements



Créer des percées dans les boisements et aménager des sentiers de découverte des paysages des contreforts anciennement viticoles

Cadrage et points de méthode

Améliorer le paysage des routes

Les arbres d'alignement en bord de route doivent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés et régulièrement renouvelés. Ces alignements de platanes qui bordent les routes des contreforts pourraient être développés au moyen d'Espaces boisés à créer au PLU (L.130-1).

La préservation ou le renouvellement du patrimoine arboré de bord de route est conciliable avec les enjeux de sécurité routière, si les réflexions sont menées de concert : recul des arbres par rapport à la chaussée, mise en place de glissières de sécurité, création de fossé de protection...

Créer des itinéraires de découverte à l'échelle du territoire

Les montagnes représentent des supports particulièrement intéressants pour le développement de modes doux et d'itinéraires de découverte du territoire. Les anciens chemins des viticulteurs ou les chemins forestiers constituent un tracé privilégié : ils permettent d'accéder à de nombreux points de vue tournés vers la plaine.

Un projet de création d'itinéraires modes doux à l'échelle de la plaine

ou de la montagne peut sembler complexe pour la collectivité face aux problématiques foncières.

Mais il peut aboutir grâce à la mise en place d'une démarche concertée mettant en lumière la multiplicité et l'interdépendance des enjeux qui pèsent sur la mise en valeur des milieux naturels de montagne ou de plaine.

1. Un tel projet relève de la compétence de la communauté de communes, mais implique d'associer **une pluralité d'acteurs**.
2. Il nécessite l'élaboration **d'une étude de paysage, de l'environnement et du patrimoine à une échelle élargie** permettant un état des lieux des points d'intérêts touristiques, des problématiques et contraintes existantes et la faisabilité d'aménagement.
3. **L'élaboration ou la révision du PLU** est l'occasion de poser les jalons du **projet à l'échelle communale** : mise en débat des propositions d'aménagement, stratégie d'acquisition foncière ou de négociations avec des propriétaires,...

Objectif de qualité : Organiser l'urbanisation sur les contreforts

Préconisation : Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Unité de paysage des
Contreforts du Bugey

Fiche n° 6

Les préconisations architecturales de cette unité sont établies sur le cas de Vaux-en-Bugey. Elles restent valables sur l'ensemble des communes de l'unité de paysage.

L'implantation du village

Vaux-en-Bugey est un exemple de village trouvant son origine dans un site favorable. Érigée à proximité de la rivière du Buizin, la commune se développe au Moyen-Âge sous forme de bourg fortifié alors défendu par des remparts et des fossés. Ceci explique la densité bâtie du tissu, alors contraint par la nécessité de rester à l'intérieur de l'enceinte.

À l'extérieur, des murs se développe un urbanisme de faubourg : des maisons en alignement s'organisent le long des axes majeurs.

Plus récemment, la commune s'étend en s'emparant du coteau par le développement d'un habitat individuel.



-  Bourg fortifié
-  Faubourgs
-  Développement récent

- ↳ Carte postale ancienne : le village dans son écrin de verdure
- ↳ Vue depuis les coteaux

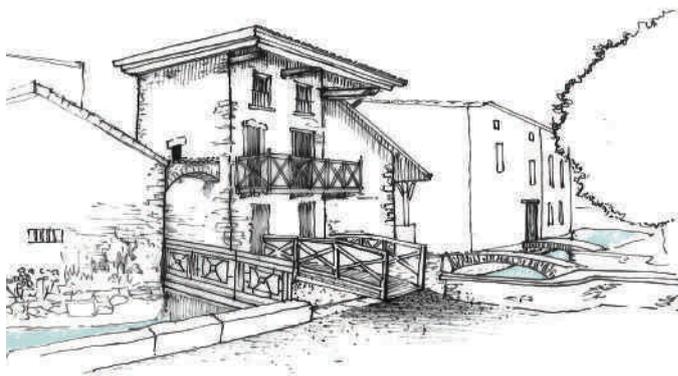


Préconisations :

- Maintenir les structures des tissus anciens (voirie, densité bâtie, gabarits ...)
- Maintenir un lien avec le paysage (la rivière, les coteaux, l'écrin de verdure).
- Limiter le développement sur les coteaux

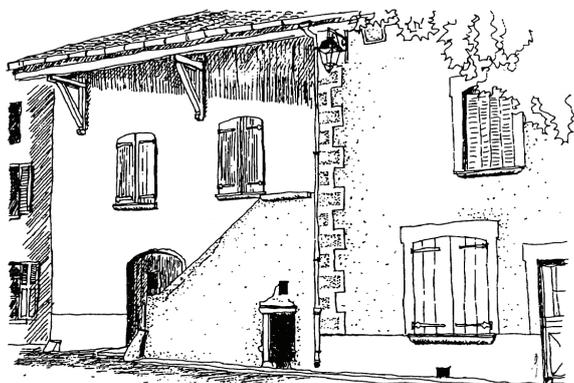
Usages du bâti traditionnel

Les bâtiments qui forment le tissu du centre sont variés et attestent de la poly-fonctionnalité du bourg : les traces de linteaux décorés d'emblèmes artisanaux expriment l'activité artisanale passée, tandis que des portes de granges ou des nombreuses caves renvoient à l'activité agricole et viticole du village. Les baies de commerce en rez-de-chaussée nous rappellent l'activité du début du siècle.



Formes architecturales

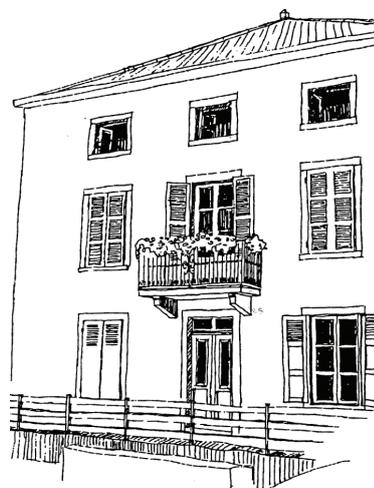
Quatre types de bâtiments sont identifiables dans le cœur de village et dans le hameau de Vaux-Fevroux.



Dessin de Médéric Lescaudron à base de croquis

1- La maison de polyculteur «bugiste»

En bande en alignement sur rue. Avec ou sans escalier extérieur.



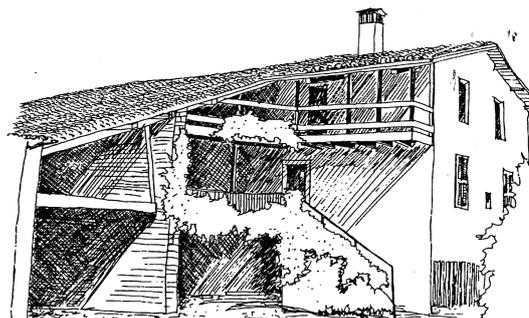
2- La maison de Maître

Sur cour ou sur rue, elle présente une façade composée et des éléments de décors.



3- La grange «urbaine»

En bande en alignement sur rue. Locaux à usage agricole dans les centres urbains.



4- Le corps de ferme avec dépendance(s)

Ensemble de bâtiments (habitation+activité) d'un même propriétaire à l'écart du centre urbain.

Préconisations :

- Inciter à investir les coeurs de villages : favoriser l'installation de commerces de proximité .
- Reconvertir le bâti traditionnel en habitat exceptionnel.

Les murs

Les maçonneries sont construites en moellons de pierres calcaires issues de carrières locales et scellés au mortier de chaux. Les pierres d'encadrement des portes et fenêtres ainsi que les chaînages d'angle sont en pierres de taille.

Les façades les plus modestes n'étaient pas toujours enduites (maisons de polyculteurs, granges urbaines). Les édifices plus importants sont enduits et portent parfois les traces de décors peints destinés à mettre en valeur l'architecture de la façade (chaîne d'angle, encadrement de baies, faux appareil de pierre...)

Préconisations :

- *Application d'un enduit traditionnel. Celui-ci doit être simplement brossé afin de laisser apparaître les têtes de pierre en transparence, sans créer de sur-épaisseur.*
- *Les pierres de tailles laissées apparentes doivent être protégées d'une eau forte.*
- *Entretien voire reproduire les éléments de décors.*

Les ouvertures

• La maison de polyculteur bugiste

Les ouvertures ne sont pas systématiquement disposées de façon régulière et symétrique.

En rez-de-chaussée, la façade est marquée par de grandes ouvertures. Des doubles portes pleines répondent à l'activité agricole.

La partie habitée en étage(s) présente des fenêtres de proportions verticales. L'entrée est composée d'une porte et d'une fenêtre accolée traitées comme un ensemble.

En comble, les ouvertures étaient traditionnellement fermées d'un simple volet de bois.

• La grange urbaine et les corps de fermes

Les ouvertures des corps de fermes dépendent de l'usage : proportions, fenêtres pour les parties habitées.

La grange urbaine n'est pas vouée à l'habitation : elle n'est traditionnellement pas pourvue de fenêtres.

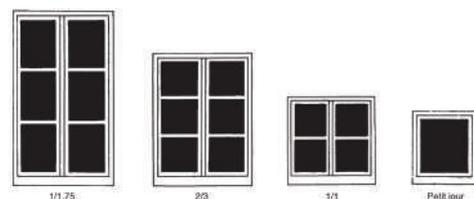
• La maison de Maître

Elles présentent des façades à un ou deux étages avec une composition rigoureuse et une hiérarchie de niveaux. L'étage principal est souvent marqué par des éléments de décor tels qu'un balcon, des moulures, ...

Les portes d'entrée sont à panneaux moulurés. Les volets en étages sont persiennés et peints, tandis que ceux du rez-de-chaussée sont pleins.

Préconisations :

- *Conserver les proportions des ouvertures et les encadrements.*
- *Restituer les volets de bois traditionnels.*
- *Conserver et entretenir les portes anciennes.*
- *Privilégier les menuiseries bois ou aluminium - Eviter le PVC.*



Proportions des ouvertures

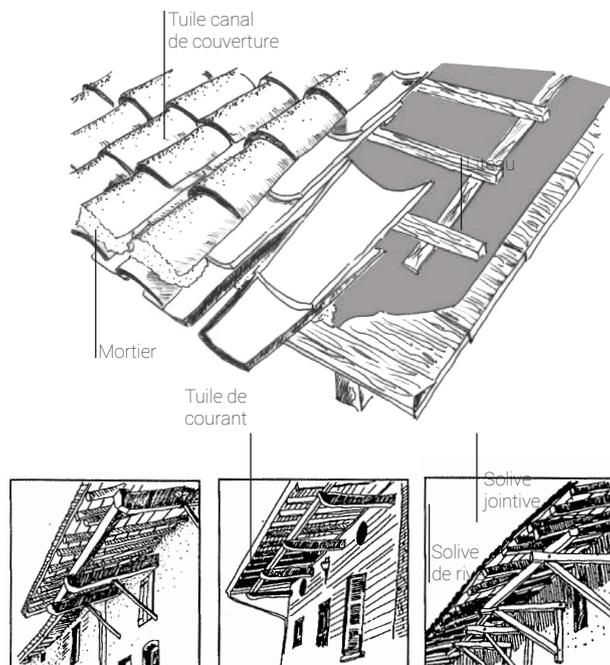


La toiture

Compte tenu de la topographie du site, les points de vues plongeants sur le village sont nombreux. Les matériaux et teintes des toitures occupent une place majeure dans la perception de l'ensemble.

Les toitures sont en lien avec les formes architecturales: le matériau de couverture est dû à la pente de la toiture. La tuile canal rouge, nuancée de gris ou de brun, est le matériau traditionnel de couverture le plus présent. On retrouve exceptionnellement de l'ardoise (maisons de maître), parfois de la tuile écaille qui montre la proximité du Bugey sud.

Les débords de toitures sont un élément caractéristique de l'habitat traditionnel, ils permettent d'abriter les maçonneries des pluies et des vents.



Préconisations :

- Favoriser la tuile canal traditionnelle lors de réfection de couvertures.
- Tous les éléments rapportés (fenêtres de toits en pentes, panneaux solaires, ...) sont à intégrer parfaitement dans le pan de toiture.
- Les souches de cheminées méritent d'être maçonnées.
- Les sous-faces visibles ne doivent pas être coffrées sur les débords de toitures pour garantir un aspect traditionnel.

Murets et haies de séparation parcellaire

Dans le coeur de village, les bâtiments sont construits presque systématiquement en alignement sur la rue.

Dans le tissu bâti plus récent, les limites parcellaires sont marquées par des murets, parfois surmontés de barreaudages. Un écran végétal préserve l'intimité des habitations.



Préconisations :

- Les clôtures en maçonnerie enduite : elles reprennent les gabarits des clôtures en pierre et seront enduites à la chaux.
- Les clôtures végétales sont composées de haies vives doublées d'un simple grillage sur potelets, sans soubassement apparent.

Article L.151-18 du code de l'urbanisme :

le règlement peut déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant.